

### **3 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 :**

*Exposé des motifs de la loi de budget primitif de l'exercice 2014*

## BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif de l'exercice 2014 s'inscrit dans une conjoncture mondiale et européenne en très légère reprise mais de nombreux problèmes structurels ne sont pas encore réglés, notamment le rôle économique des Etats, pris entre volonté de relance économique et réduction des déficits budgétaires.

Malgré cette conjoncture et grâce à une politique volontariste, la Principauté a renoué avec l'équilibre budgétaire et dispose de réserves importantes. La démarche qui a présidé à l'élaboration de ce nouvel exercice budgétaire se situe dans la même lignée. Elle présente des recettes issues de l'activité économique en croissance notable, mais qui restent réalistes (+ 5,8 %) et des dépenses ordinaires qui augmentent moins que les recettes (4,6 %), ce qui est un gage de la bonne gestion des dépenses publiques. Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a continué à privilégier les secteurs de la santé et du social, de l'éducation et de la sécurité sans pour autant sacrifier des fleurons de son attractivité comme par exemple l'offre culturelle. Ainsi, le déficit se trouve ramené à 21,9 M€ soit à peine plus de la moitié de celui de l'an dernier.

Néanmoins à ce niveau de déficit primitif aurait correspondu un niveau de dépenses d'investissement de 241 M€, certes plus élevé que le montant de l'exercice précédent, mais qui a été jugé insuffisant par le Gouvernement pour assurer à la fois la poursuite des chantiers en cours et le lancement immédiat d'opérations nouvelles structurantes pour le pays, et porteuses d'activités pour les entreprises locales.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement s'est attelé à dégager un surplus de recettes, sans recourir à un gonflement artificiel de ces dernières et tout en s'attachant à mettre en œuvre des solutions recommandées par la Commission Supérieure des Comptes pour aboutir à une meilleure cohérence budgétaire.

En effet, cette Commission a considéré qu'il serait souhaitable et de bonne pratique budgétaire que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit, dans toute la mesure du possible, le seul dépositaire de l'ensemble des actions et participations de l'Etat.

Cette recommandation porte plus particulièrement sur les actions de la S.B.M. dont une moitié figure bien au F.R.C. mais dont l'autre moitié relève quant à elle du budget de l'Etat.

Le Gouvernement envisage donc d'engager dès le Budget Primitif 2014 ce transfert au bénéfice du F.R.C.. Il s'agirait d'une opération qui porterait sur plusieurs exercices et qui, au cours du marché, s'élèverait au total à environ 240 M€.

Pour 2014, c'est une première tranche de 20 M€ qui serait transférée, conduisant ainsi à inscrire des recettes complémentaires d'un même montant que le Gouvernement entend destiner exclusivement à des dépenses d'équipements stratégiques pour l'avenir du pays, permettant de ce fait à celles-ci d'augmenter de pratiquement 10 % par rapport à l'exercice précédent.

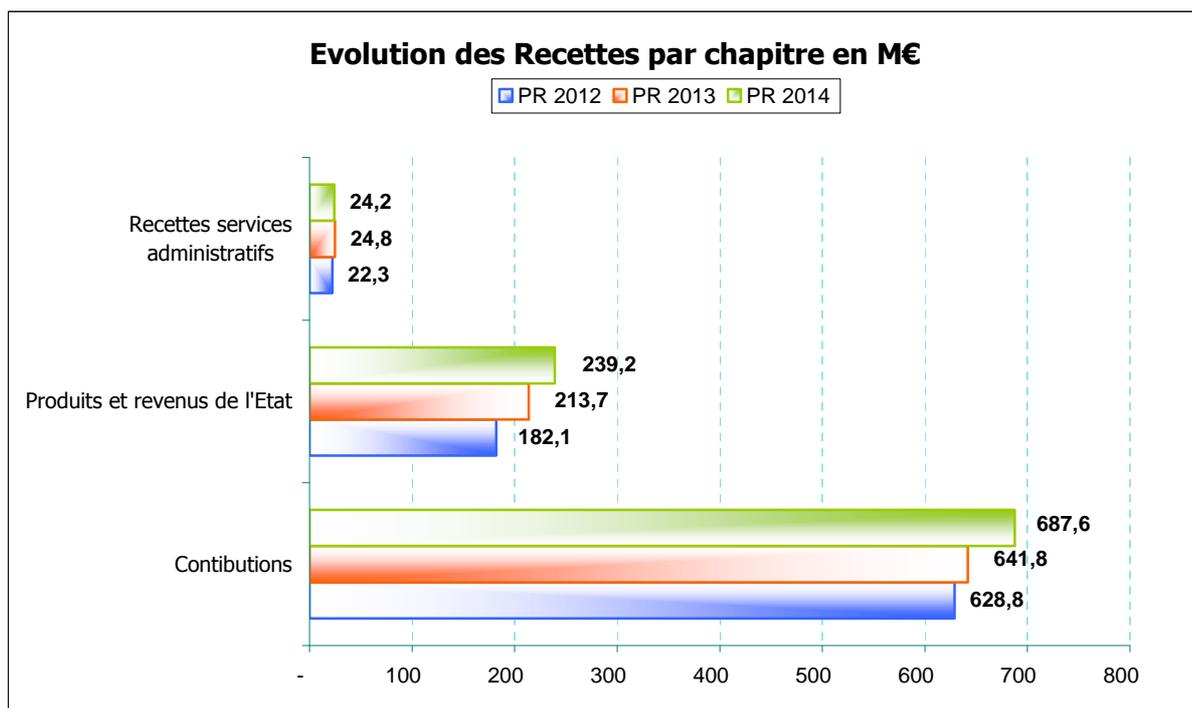
Ainsi le budget primitif se présente comme suite :

- Recettes : 950,9 M€
  
- Dépenses ordinaires : 711,1 M€
- Dépenses d'équipement : 261,7 M€  
972,8 M€
  
- Déficit : 21,9 M€

	BUDGET PRIMITIF 2013	BUDGET RECTIFICATIF 2013	BUDGET PRIMITIF 2014	PR 2014/ PR 2013 %	PR 2014/ RE 2013 %
<b>RECETTES</b>	880 313 900 €	919 857 800 €	950 939 900 €	8,0%	3,4%
<b>DEPENSES (Hors Programmes)</b>					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	36 436 700 €	36 436 700 €	40 314 800 €	10,6%	10,6%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	5 900 000 €	5 915 200 €	6 390 000 €	8,3%	8,0%
Section 3 - Moyens des services	241 412 200 €	243 343 400 €	249 477 800 €	3,3%	2,5%
Section 4 - Dépenses communes	149 201 900 €	151 696 800 €	155 110 900 €	4,0%	2,3%
Section 5 - Services publics	34 430 000 €	35 815 000 €	36 005 000 €	4,6%	0,5%
Section 6 - Interventions publiques	205 371 700 €	207 957 900 €	216 125 700 €	5,2%	3,9%
Section 7 - Equipement et investissement	231 938 400 €	241 187 600 €	254 474 400 €	9,7%	5,5%
<b>TOTAL DES DEPENSES (Hors Programme)</b>	904 690 900 €	922 352 600 €	957 898 600 €	5,9%	3,9%
<b>Coût Total des Programmes Retenus</b>	14 688 800 €	14 688 800 €	14 913 100 €	1,5%	1,5%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	919 379 700 €	937 041 400 €	972 811 700 €	5,8%	3,8%
<b>EXCEDENT GLOBAL DE DEPENSES</b>	<b>-39 065 800 €</b>	<b>-17 183 600 €</b>	<b>-21 871 800 €</b>	<b>-44,0%</b>	<b>27,3%</b>
*BR 2013 avec écritures modificatives présentées en séance de la Commission Plénière d'Etudes					

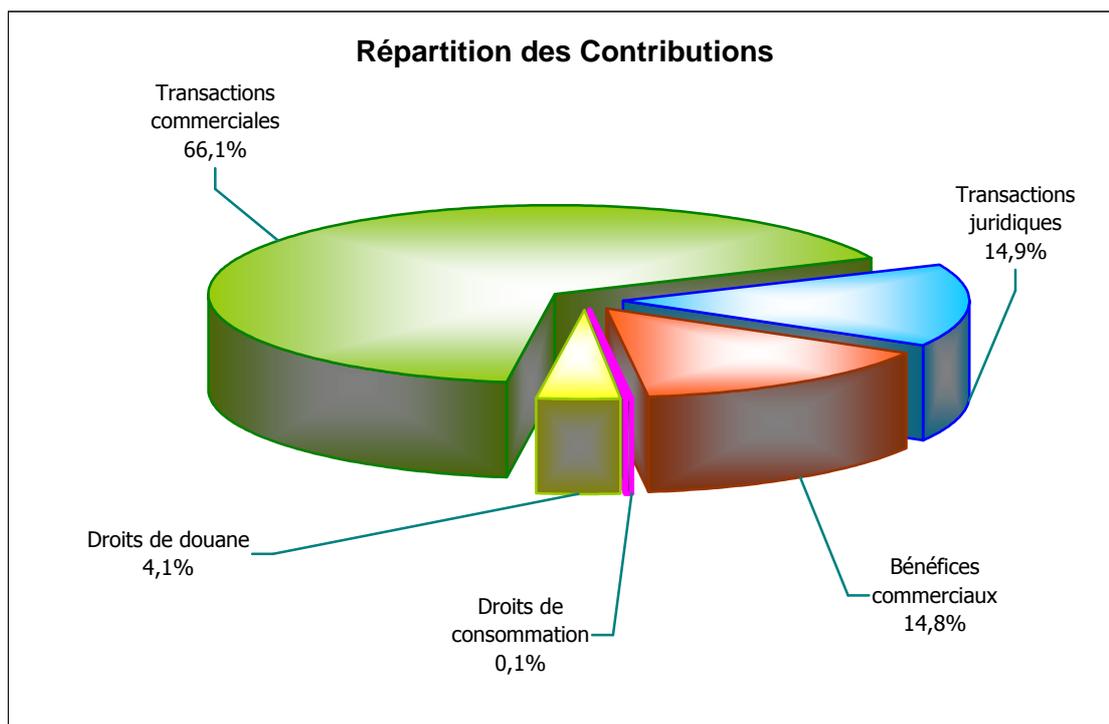
### **I - Recettes**

Elles sont en hausse de + 8 %, soit + 70,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. L'évolution des recettes de 2012 à 2014 se décompose comme suit :



### 1) Les Contributions

En augmentation globale de + 7,1 % par rapport au Budget Primitif 2013. Elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les domaines suivants :

a) Les droits de douane

Ces recettes affichent une baisse de - 2,1 %, soit - 600 K€.

En l'absence de certitude sur les prévisions de recettes 2013 recouvrées par les douanes françaises et des données démographiques concernant les chiffres des populations qui servent de base au calcul du forfait douanier 2014, il est proposé de calculer celui-ci sur la base d'une stabilisation des recettes douanières en 2013.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une baisse de - 1,6 % par rapport au Budget Primitif 2013, soit - 1,7 M€, qui s'explique, par la baisse des droits de mutation (- 2 M€) en raison principalement de la baisse des recettes issues des donations et successions (- 2M€), et par la diminution des droits d'hypothèques (-1,6 M€) en raison essentiellement de la forte diminution du nombre d'opérations constatées en 2012 sur les l'inscriptions d'hypothèques conventionnelles, relativisée par l'augmentation de + 500 K€ des taxes sur les assurances qui enregistrent depuis plusieurs années une progression régulière.

On note enfin, la hausse des versements relatifs à la taxation de l'épargne des non-résidents (+ 1,1 M€), qui représente la part de 25 % sur les encaissements de 2013, conservée par la Principauté, alors que  $\frac{3}{4}$  de la somme est reversée aux pays d'origine des épargnants.

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de 11,3 %, soit + 46 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. Elles se décomposent de la façon suivante :

	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2013/ BP 2014 %</b>
TVA issue du compte de partage	88 000 000 €	86 000 000 €	-2,3%
TVA perçue à Monaco	320 000 000 €	368 000 000 €	15,0%
<b>TOTAL</b>	<b>408 000 000 €</b>	<b>454 000 000 €</b>	<b>11,3%</b>

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en baisse de 2 M€ par rapport à 2013, soit 86 M€ pour 2014.

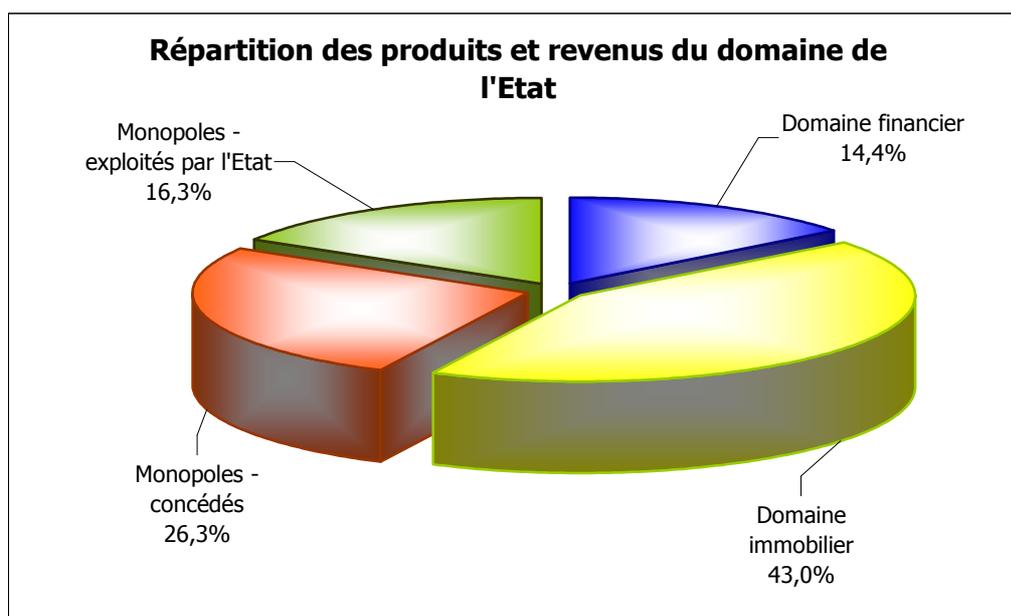
S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues en hausse de 48 M€. La hausse d'explique : d'une part, par la hausse de la T.V.A. immobilière (+ 14 M€) justifiée par la livraison de trois programmes immobiliers ; et d'autre part, par la T.V.A. interne (+ 34 M€ ) en raison de la réforme des taux de T.V.A. qui doit intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et des recettes enregistrées au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Ces recettes affichent une hausse de 2 %, soit + 2 M€, en raison du niveau des recettes enregistrées sur l'exercice 2012 (120 M€) et de l'évolution de celles-ci au cours des premiers mois d'exécution de l'exercice 2013.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 239,2 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de 11,9 %, soit + 25,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de 5,2 %, soit + 5,1 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

Le domaine immobilier au sens strict est en hausse de + 5,1 %, soit + 3,1 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 5,8 %, soit + 2,7 M€), impactés particulièrement par le secteur habitation à Monaco (+ 2 M€). Cette variation est due à divers facteurs :

- A la variation du coefficient d'indexation (1,77 %).
- A la prise en compte en année pleine des loyers de l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » des blocs C et D (livrés au cours du deuxième trimestre 2013) au même titre que le recouvrement des redevances des commerces situés au rez-de-chaussée du même immeuble.
- Aux livraisons prévues fin 2013 de l'opération « Ilot Canton » qui prend en compte trois trimestres de loyers et de l'opération « les Tamaris » qui prend en compte une année pleine.
- A la livraison des quatre appartements dans l'immeuble « Monte Carlo View ».

Les Parkings Publics affichent une hausse de + 6,9 % soit + 2 M€. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation tarifaire 2012 intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2012, et par l'augmentation tarifaire de 2 % envisagée au début de l'année 2014, ainsi que par l'exploitation en année pleine du parking de la Colle (+ 356 K€) et l'ouverture en 2013 du parking de la ZAC Saint-Antoine (270 K€).

#### b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de 2,1 % soit + 790 K€. Les principales évolutions concernent :

- Régie des Tabacs : + 1,2 %, soit + 0,2 M€, en raison des hausses du prix du tabac en France et de la poursuite du développement du marché des cigares haut de gamme.
- Postes et Télégraphes : + 2,4 % (soit + 0,3 M€) en raison d'une hausse globale des recettes postales.
- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 9,4 % (soit - 0,3 M€) en raison d'une baisse des recettes diverses ainsi que des recettes des produits de ventes aux guichets français. Seuls les produits des émissions philatéliques sont en hausse de 2% .

- Centrale de chauffe/ droits de raccordement : - 92,5% (soit -0,4 M€), car un seul raccordement sur le réseau chaleur sera réalisé en 2014.

- Eaux - Extension du réseau : + 33,3 % (soit + 1 M€). Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

➤ Monopoles concédés : + 3,9 %, soit + 2,3 M€, avec notamment :

- Société des Bains de Mer : + 2,7 % (soit + 760 K€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculée par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2013, ce dernier est établi sur la base d'une hausse prévisionnelle des recettes globales du secteur Jeux de 3 % par rapport au précédent exercice social.

- Concessions Radios : - 13,6 % (soit - 150 K€). La nouvelle concession qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 prévoit le versement de deux redevances annuelles :

- La redevance de Radio Monte-Carlo de 300 K€, révisable chaque année ;
- La redevance de Radio Monte-Carlo Network pour 640 K€ indexée à la hausse selon l'évolution de l'IPC.

- Monaco Telecom : + 4,6 % (soit 246 K€). Les termes de la concession prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de la marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 pour lequel une redevance de 5 M€ a été définie de façon conventionnelle. Selon les prévisions de Monaco Telecom, la marge brute devrait augmenter de 2 à 3 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une croissance prévue de la marge brute du service mobile (+ 6), atténuée par une réduction d'environ 6 % de la marge brute du service filaire, principalement liée à des baisses tarifaires envisagées. Aussi, le montant prévisionnel du Budget Primitif 2014, minoré de la numérisation du réseau câblé et ajusté par le mécanisme des acomptes et des soldes, devrait s'établir à 5,65 M€.

- SMEG : - 76,4 % (soit - 6,1 M€) et SMEG Energie Développement Durable : + 6,5 M€. Suite au renouvellement de la concession SMEG et compte tenu de l'évolution de l'indice du prix de l'électricité, la redevance devrait s'élever à 1,5 M€, semblable au Budget Primitif 2013, conformément à l'article 29 du traité de concession. De plus, le budget prévoit le versement exceptionnel par la SMEG de 9 M€ afin d'apporter un financement complémentaire aux investissements de l'Etat en vue d'une optimisation et d'une

pérennisation des équipements électriques de la Principauté, y compris en matière d'énergies renouvelables.

- Concession Fréquence Satellite : 100 K€. Le début d'exploitation du premier Segment Spatial de SSI à la Position Orbitale 52°E s'est effectué en juin 2013. Le contrat de licence signé avec cette société prévoit le paiement de 100 K€ un an après le début d'exploitation du premier Segment Spatial soit en 2014.

- PMU/LOTO : + 200 K€ (soit + 11,1 %). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années et de la création de nouveaux points PMU sur le territoire monégasque.

- Usine d'incinération Energie électrique - 7,7 % et Usine d'incinération Energie vapeur + 80 % (soit + 400 K€) en raison du résultat attendu sur l'exercice 2013. Les recettes de la vente d'énergie électrique devraient être similaires, donc stables par rapport au Budget Primitif 2013. Concernant les recettes de la vente de vapeur, celles-ci devraient être semblables à celles de 2013 en tenant compte de la fluctuation du prix du gaz.

- SAM d'Exploitation des Ports de Monaco : + 3,8 % (soit + 500 K€). Le montant prévisionnel de la redevance 2014, appréhendé via l'estimation du Budget Rectificatif de l'exercice 2013, conduit à une hausse de 3,8 % des revenus par rapport au Budget Primitif 2013, portant l'inscription à 13,5 M€. En effet, ce sont les prévisions relatives aux croisières (le nombre d'escales réservées pour 2014 est supérieur au nombre d'escales réalisées en 2012 et l'augmentation moyenne des tarifs est de l'ordre de 6 %) qui contribuent en grande partie à une augmentation du chiffre d'affaires.

### c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 34,4 M€, augmentent de 100,8 %, soit + 17,2 M€, en raison principalement du transfert progressif des actions de la Société des Bains de Mer du Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel pour 20 M€.

### 3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution à la baisse de ce chapitre de - 2,7 %, soit - 663 K€ repose principalement sur deux articles :

- Autres recettes : - 550,1 K€, soit - 52,3 %. Cette baisse des recettes résulte du montant de recettes exceptionnelles perçues sur cet article en 2013 (deux dons sont destinés à la rénovation de l'Eglise du Sacré Cœur).

- Interventions publiques trop perçu sur subvention : - 66,2 % (soit - 1,2 M€). Cet article intègre au Budget Primitif 2014, le reversement par le C.H.P.G. de l'excédent budgétaire 2012 qui s'élève à 575 K€ contre 1,8 M€ en 2011 (hors subventions particulières affectées) ;

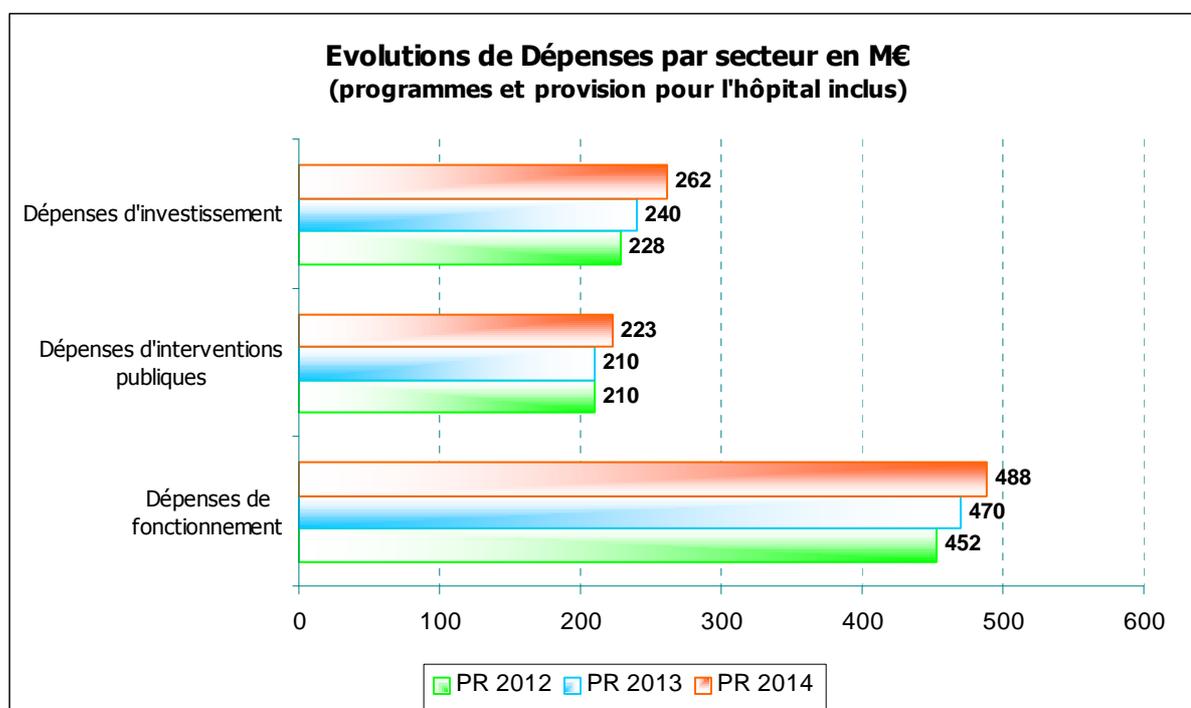
Cette diminution est relativisée par :

- Hélicoptère - Carburant : + 125 K€, soit + 6,7 %. Cette hausse des recettes résulte de l'augmentation du trafic constaté en 2013 et du prix du carburant.

- Service de la Circulation : + 450 K€, soit + 12 %. L'estimation des recettes dépend principalement de l'encaissement des estampilles liées aux renouvellements des immatriculations de l'année précédente et du nombre d'opérations « guichet » réalisées en cours d'année.

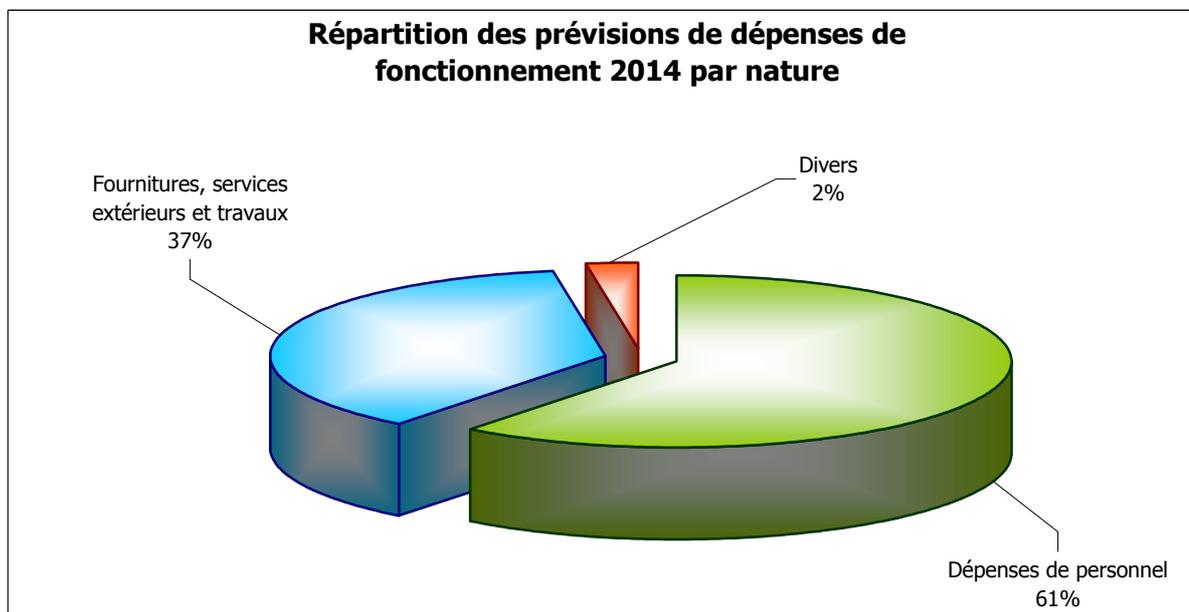
## II - Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 972.811.700 € (avec programmes et la provision pour le nouvel hôpital) pour l'exercice 2014, soit 53,4 M€ de plus qu'au Budget Primitif 2013. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



### 1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de 3,8 % entre les Budgets Primitifs 2013 et 2014, soit + 17,8 M€. Elles se répartissent comme suit :



On note en premier lieu que dans la perspective d'une affirmation du caractère d'Etat de droit de la Principauté, le Gouvernement a décidé d'ériger le service en charge des recours et de la médiation en « Haut Commissariat aux Droits, Libertés et à la Médiation ». Ce projet se traduit en matière de ressources humaines et de moyens budgétaires par la création d'une nouvelle entité indépendante dans la section 2 « Assemblées et Corps Constitués » du Budget de l'Etat, qui sera dotée de 3 postes (un Haut-Commissaire, un juriste et une secrétaire), et qui disposera d'une enveloppe budgétaire de 130 K€ pour son fonctionnement. En contrepartie, le chapitre 2 de la section 3 du Budget est supprimé.

#### a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 4,5 % soit + 12,8 M€. Le Gouvernement a accordé une attention particulière à ces dépenses, mais se trouve confronté à l'accroissement du périmètre d'action de l'Etat et à un alourdissement toujours important des charges sociales.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 3,9 %, soit + 6,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2013.

Par ailleurs, on note une évolution marquée des charges sociales (5,3 % par rapport au Budget Primitif 2013), qui dépassent 110 M€ en charge brute. Compte tenu des cotisations retraite et des autres contributions salariales (6,7 M€ soit +7,2 %), le coût social net pour l'Etat de ses fonctionnaires et agents est de 103 M€, soit + 5,2 %. Les pensions à elles seules atteignent plus de 66 M€ (+ 5,5 %), les prestations médicales près de 28 M€ (+ 6,3 %) et les prestations familiales près de 16 M€ (+ 2,8 %).

Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, on note une hausse de + 11,1 %, soit + 0,8 M€ due au recours accru à divers consultants spécialisés.

#### b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 2,6 %, soit + 4,6 M€. On note :

- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de 8,5 %, soit + 3,5 M€, en raison principalement de l'évolution du périmètre du parc entretenu et de la forte augmentation des tarifs d'électricité. On note :

- La prise en compte des espaces sportifs et des parkings de la ZAC Saint Antoine ainsi que l'augmentation du tarif de l'électricité induisent : la hausse des frais généraux (électricité, chauffage, gardien...) du Stade Louis II (article 346.343 : + 215 K€) et des Parkings Publics (article 386.343 : + 174 K€).

- L'augmentation du nombre de bâtiments publics a pour conséquence la hausse des prestations téléphoniques (article 402.330 : + 160 K€), des dépenses de nettoyage (article 402.3311 : + 102 K€), et d'eau, gaz, électricité et climatisation (article 402.334 : + 610 K€).

- La prise en compte en année pleine de l'îlot Canton et de l'immeuble des Tamaris, et la livraison courant 2014 de la Résidence Opaline, qui ont pour effet la hausse des frais de nettoyage (articles 406.331 Ag+ 1,1 M€). On note également la hausse des charges des immeubles en copropriété appartenant au domaine immobilier de l'Etat (articles 406.349 et 406.3491 : + 257 K€).

- La hausse des prises en charge au titre des logements de fonction des diplomates, fonctionnaires, magistrats...(article 402.337 : + 201 K€), en raison notamment de l'augmentation du nombre de diplomates ayant pris leurs fonctions courant 2013 et de l'évolution prévisionnelle des plafonds des indemnités de logement.

- Un accroissement du mobilier et du matériel de + 10,8 %, soit + 2,2 M€, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses de moyens transport du Palais Princier (+ 2,5 M€).

- Une diminution des travaux de - 9,5 %, soit - 3,5 M€, qui s'explique par principalement par :

- Le transfert de la dotation de l'article géré par le Service des Bâtiments Domaniaux 404.382 « Grosses réparations » sur un article de la section 7 géré par ce Service (article 708.979), dans le cadre d'une refonte globale des articles et procédures budgétaires du Service des Bâtiments Domaniaux.

- La baisse de la dotation allouée aux travaux de réfection du Palais Princier (- 537 K€), et des dépenses d'entretien des passages publics (article 378.381 : - 110 K€).

Cette diminution est relativisée par les hausses suivantes :

- La prise en compte des locaux de la ZAC Saint Antoine, induit une hausse des dépenses d'entretien et petits travaux du Stade Louis II (article 346.381 : + 247 K€) et des dépenses d'entretien de la signalisation routière (articles 378.386 et 385.386 : + 180 K€) .

- La prise en compte en année pleine de l'îlot Canton et de l'immeuble des Tamaris, et la livraison courant 2014 de la Résidence Opaline induisent une hausse des dépenses de contrats d'entretien et de petits travaux du domaine immobilier de l'Etat (article 406.381 et 406.3811 : + 1,5 M€).

- La remise en état d'appartements (article 406.3831 : + 670 K€, + 50 %) d'immeubles appartenant au domaine immobilier de l'Etat.

- Une augmentation des frais propres à l'activité des services commerciaux de + 1,8 %, soit + 362 K€, avec notamment la hausse de 100 K€ des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs et l'augmentation de 200 K€ des dépenses de T.V.A. payées par l'Administration des Domaines.

- Une hausse des frais propres à l'activité des services publics concédés de 4,2 %, soit + 1,5 M€, en raison principalement d'une augmentation des dépenses de nettoyage de la ville (+ 1,1 M€) et de collecte et l'incinération des déchets (+ 550 K€).

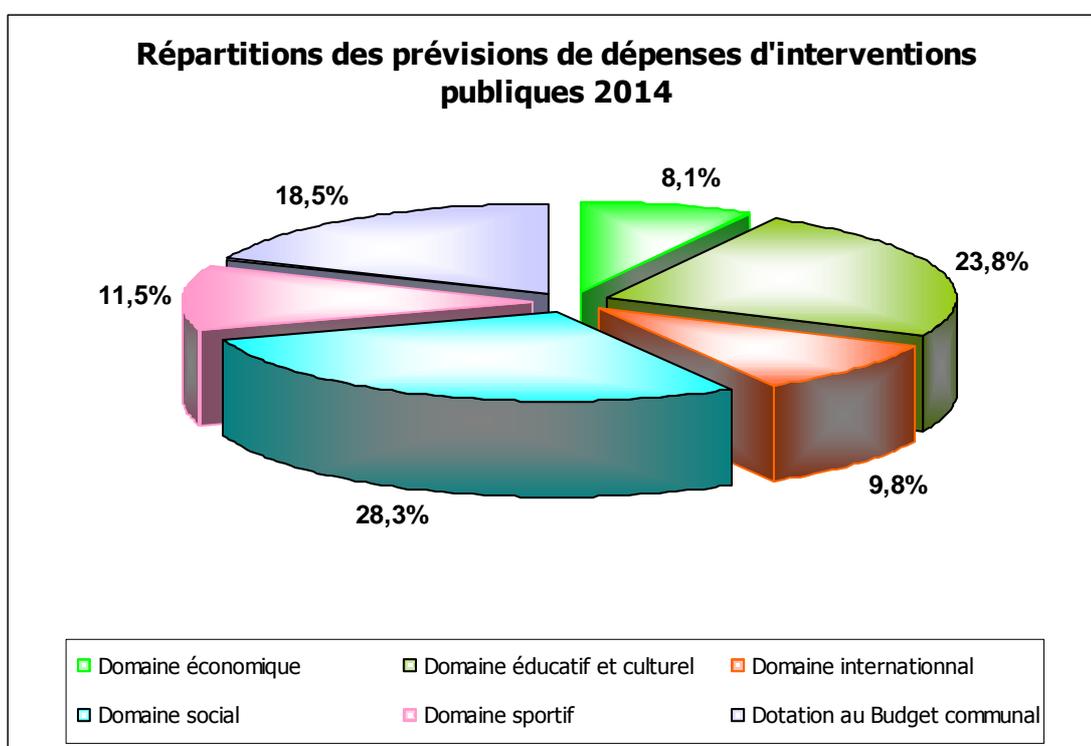
### c) Les frais financiers

Ils diminuent de - 23,1 %, soit - 193 K€, car le budget de l'Etat devrait pouvoir se passer d'avances de trésorerie du Fonds de Réserve Constitutionnel en 2014, ce qui diminuerait très sensiblement les intérêts versés au Fonds de Réserve Constitutionnel au titre de ces avances.

### 2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 6,4 % soit + 13,5 M€, par rapport au Budget Primitif 2013.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



### a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 41,25 M€, est en hausse de 4,2 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de 5,7 % alors que la dotation spéciale diminue de - 7,6%.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat, et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Pour cet exercice une majoration exceptionnelle de 500 K€, est réalisée pour tenir compte des dépenses liées à l'ouverture d'une crèche supplémentaire, et une majoration de 150 K€, est destinée à la nouvelle Maison des Associations.

Bien que les subventions sportives versées pour le compte de l'Etat, connaissent une évolution sensible à 3,53 M€ (+ 8,3%) ; en effet, le montant des investissements est en baisse.

Enfin, il est à noter que la Mairie bénéficie de la prise en charge directe de travaux par l'Etat sur son domaine en 2013 et 2014 : la section 7 comporte ainsi des crédits pour l'agrandissement du cimetière (Article 704.988 : 1,357 M€).

#### b) Le domaine social

Le domaine social est en hausse de 2 %, soit + 1,2 M€, expliquée particulièrement par :

- La hausse de la subvention accordée à l'Office de Protection Sociale de + 8,4 %, soit + 1,8 M€. En effet, l'enjeu majeur de cet établissement réside dans le dossier de financement de la « dépendance ». Les crédits de l'O.P.S. prennent aussi en compte la promulgation de la loi sur le handicap, qui induit certaines prises en charge plus élevées.

- L'augmentation de 4,6 % de l'A.D.L.

- La hausse de 3 % de la subvention versée à la Croix Rouge Monégasque.

- L'accroissement de 14,6 % de la subvention versée à la structure d'accueil Speranza Albert II.

Cette augmentation est relativisée principalement par la diminution de la subvention globale du CHPG et de ses satellites - 2,7 % soit - 363,9 K€, en raison de la diminution de la subvention accordée au Centre Rainier III (- 2,7 M€). En effet, l'essor rapide de l'activité, constaté dès l'ouverture en 2013, permet de projeter pour 2014 un fonctionnement optimal de l'ensemble des capacités, avec un taux d'occupation prévisionnel élevé et donc une diminution de la subvention.

Cette diminution est compensée par la hausse de la subvention de + 1,5 M€ pour le CHPG, malgré les efforts de maîtrise budgétaire, + 696 K€, pour de la Résidence A Qietüdine qui résultent de la conjonction d'une part, des charges relatives aux 17 lits du 3ème étage alors que l'établissement ne remplit pas ces lits (ouverts en 2013) et donc ne peut générer les recettes correspondantes. Enfin, la subvention versée à la résidence du Cap Fleuri affiche une hausse de + 204 K€.

On note également la diminution des dépenses relatives à l'A.N.L. (- 6,7 %), en raison des attributions des logements dans le secteur domanial.

### c) Le domaine culturel et éducatif

Le domaine culturel et éducatif affiche une hausse de 2 %, soit + 1 M€, par rapport au Budget Primitif 2013. Ce domaine est divisé en trois chapitres :

- Les établissements publics :

Ils augmentent en globalité de + 2,5 % soit + 205,9 M€. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la subvention accordée au Centre Scientifique (+ 3,1 %) en raison du programme biennal en collaboration avec l'Institut Pasteur (+ 150 K€); on note également la poursuite du programme Monacord-Eurocord ainsi que des affectations des crédits légèrement majorées au profit de la branche Recherche en biologie marine. En ce qui concerne le Nouveau Musée National, la subvention est en augmentation de 1,6 %, soit + 49,4 K€ par rapport à 2013.

- Les subventions et politiques publiques :

Les inscriptions réalisées augmentent au total de + 5 %, soit + 1,7 M€. Plus précisément les subventions croissent de + 8,8 %, soit + 2,1 M€, en raison :

- Du programme du Printemps des Arts : + 25,9 % soit 280 K€, afin de célébrer le 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'édition.
- Du développement artistique, du pôle Danse (Ballets de Monte-Carlo, Monaco Dance Forum et Académie Princesse Grace désormais regroupés au sein d'un même budget) avec près d'1 M€ supplémentaire (+ 15 %).
- D'une augmentation sensible pour l'Orchestre Philharmonique de + 4,2 % et le Théâtre Princesse Grace de + 5,4 %.

Relativisée par la diminution de la dotation destinée aux Archives audio-visuelles, le programme de mutation technologique du système d'archivage nécessitant l'acquisition de matériel proposant des images aux normes HD étant terminé.

Enfin, en ce qui concerne les autres grandes entités subventionnées, les subventions accordées à l'Opéra (article 605.101/2) et à l'Institut/Musée Océanographique (article 605.105) sont reconduites.

On note parallèlement, la diminution du montant destiné à la section des politiques publiques. En effet, parmi les trois inscriptions de politiques publiques, seule la subvention aux établissements d'enseignement privé varie de manière sensible (- 445 K€); cette variation s'explique, d'une part, par le regroupement sur l'article 605.124 (création du pôle Danse) des crédits inscrits précédemment sur cet article pour l'Académie de danse Princesse Grace (-735 K€) et d'autre part, par une augmentation des subventions aux établissements privés FANB et Cours Saint Maur (+ 290 K€).

- Les manifestations :

Cette section connaît une baisse notable de - 8,9 % soit - 869,8 K€, car elle était impactée en 2013 par le « Mondial du Théâtre Amateur » qui se déroule tous les quatre ans à Monaco (article 608.112 : - 586.500 €) et par la campagne électorale de 2013 (article 608.201/2 : - 320 K€).

Cette baisse est minimisée par une augmentation de + 150K soit 4,1 % pour la subvention à Monaco Mediaparc.

#### d) Le domaine international

Ce domaine est en augmentation de 52 %, soit + 7,5 M€, en raison principalement de l'organisation en 2014 à Monaco de la 83<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale d'Interpol (3,8 M€) et de l'augmentation des crédits pour l'exposition de Milan en 2015 (+ 1,9 M€).

On remarque également les mouvements suivants :

- La hausse des cotisations aux organisations internationales + 30,3 % (+ 610,3 K€), en raison de la révision du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies et de l'inscription d'une nouvelle ligne budgétaire pour l'Adhésion de la Principauté de Monaco à l'"Ocean Energy System".

- La création de la Fondation Princesse Charlene qui a pour objet de mener, notamment sur le plan international, des projets socio-éducatifs autour du sport en général et de soutenir tout type de structure en lien avec l'éducation, la jeunesse et le sport (350 K€).

- Enfin, le montant des dépenses totales allouées à l'Aide Publique au Développement augmente de 3 %. Il permet au Gouvernement de respecter ses engagements en poursuivant les actions en cours, en complétant certains projets déjà menés à bien et en lançant des nouveaux projets.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en hausse de 4,8 %, soit + 1,2 M€, en raison principalement de l'augmentation de + 6 % de la subvention versée à l'A.C.M. en vue de l'organisation du Grand-Prix de F1 et des autres épreuves sportives automobiles. Cette augmentation est relativisée par la diminution de la subvention versée au Comité Olympique (- 19,3%).

On note également la hausse de :

- la subvention au Yacht Club de Monaco, (article 607.105 : 627.800 € soit +109%). En effet, l'inauguration du nouveau site du Yacht Club sera effective en 2014.
- une augmentation des sommes destinées aux sportifs de haut niveau (+ 152,5 K€).

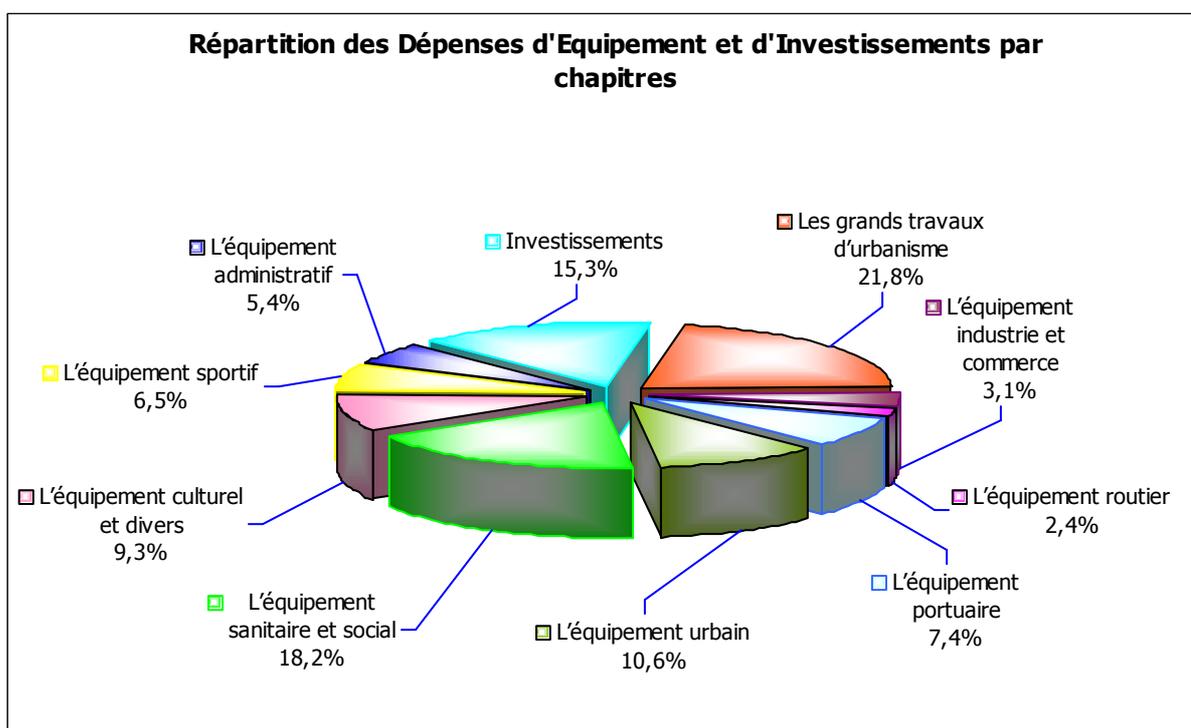
f) Le domaine économique

Ce domaine augmente de 5,1 %, soit + 874,5 K€ en raison principalement de :

- l'augmentation des dépenses relatives aux études économiques (+ 119 K€) où l'on trouve l'enveloppe destinée à la communication institutionnelle, les dépenses de développement de la mission d'évaluation des politiques publiques et les frais de consultants ;
- la hausse des dépenses pour le développement durable (+ 321,5 K€) qui regroupent notamment des aides financières pour les véhicules propres et d'autres initiatives du Gouvernement en faveur de l'écologie ;
- l'augmentation des dépenses d'intervention économique (+ 204 K€) afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre des mesures arrêtées dans le cadre du Plan Accueil et de permettre l'adhésion de la Principauté au programme « Impact » de cybersécurité ;
- la hausse des crédits inscrits pour la coordination du réseau monégasque de transport avec les communes avoisinantes + 200 K€, afin de permettre l'amélioration de la desserte de la ligne 100 française.

### 3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 261.723.700 € et sont en hausse (+ 9,3 %) par rapport au Budget Primitif 2013. Les choix ont été faits de manière à soutenir les investissements dans les domaines essentiels pour la croissance économique. Au-delà des opérations déjà lancées, on note un effort supplémentaire dans des opérations présentant un enjeu stratégique pour l'avenir de la Principauté pour un montant de 20 M€. Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitres se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

#### a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est porté globalement de 88,1 M€ à 57 M€, en diminution de - 31,1 M€, soit -35,3 %. Cela est dû principalement à la baisse des inscriptions suivantes :

En raison de la livraison au cours de l'année 2013 des opérations ci-dessous :

- Délaiés SNCF - Ilot Rainier III : - 24,5 M€, soit - 96,1 %.
- Délaiés SNCF - Ilot Canton : - 19 M€, soit - 65,5 %.
- Délaiés SNCF - Ilot Prince Pierre : - 8,6 M€, soit - 78,3 %

Ces diminutions sont notamment relativisées par des augmentations de crédits sur certaines opérations en-cours ou qui sont étalées :

- Tunnel Descendant : + 14 M€, soit + 107,7 %.
- Délaiés SNCF - Ilot Pasteur : + 7 M€, soit 233,3 %.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 57,9 %, soit + 2,3 M€. Cette hausse provient de l'accroissement des crédits alloués à l'amélioration des voies publiques (+ 3 M€), relativisée par la diminution des crédits relatifs à la remise en état et la surveillance des ouvrages d'art (- 615 K€).

c) L'équipement portuaire

Ce chapitre est en hausse de 144,9 %, soit + 11,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. En effet, cette augmentation est due principalement aux travaux d'extension du Port de la Condamine (7 M€) et au projet d'Urbanisation en mer (+ 3,5 M€), afin de permettre la poursuite des prestations de conseil et d'assistance juridique ainsi que d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, l'augmentation de 47,4 %, soit + 8,9 M€ est due essentiellement à la poursuite de l'opération du 3<sup>ème</sup> poste source électrique (+ 5,1 M€), mais aussi aux projets de rénovation de l'héliport (3 M€), au projet de création d'un nouveau réservoir d'eau potable de 2000 mètres cubes envisagée sur la commune de Beausoleil (+ 1,9 M€), à la création d'un local de stockage temporaire des déchets radioactifs (500 K€), et également au projet de construction-exploitation de l'U.I.R.U.I. (requalification in situ), 300 K€.

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en hausse de 14,3 M€, soit + 43 %. Cela est dû principalement à l'opération Testimonio II (+ 13 M€) inscription destinée au lancement du concours de promotion / construction de cette opération, ainsi qu'aux deux nouvelles inscriptions : 3 M€ pour l'opération l'Engelin, et 1,4 M€ pour l'opération FANB Roqueville.

On note, aussi les évolutions suivantes :

- Réhabilitation/reconstruction Cap Fleuri : 4,1 M€.
- Opération Tamaris : - 5,3 M€, l'opération étant en phase d'achèvement.
- Acquisitions terrains-immeubles : 5,8 M€.

f) L'équipement culturel et divers

Ce chapitre est en baisse de - 20,7 %, soit - 6,3 M€, en raison principalement du Nouveau Yacht Club (- 8,8 M€). En effet, l'inauguration du nouveau site sera effective en 2014.

Cette baisse est relativisée par le transfert des serres du Jardin Exotique (3 M€), ainsi que par les crédits destinés au Grimaldi Forum (3 M€) afin de permettre l'apurement progressif du CST 84.31.

g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente de 344,2 %, soit + 13,2 M€, en raison essentiellement de la réalisation du Musée de l'Automobile, des parkings publics ainsi que des travaux de réfection des caissons Jarlan Darse Nord (13 M€).

h) L'équipement administratif

Les équipements dans le domaine administratif augmentent de 2,9 M€, soit + 26,2 %. On note principalement :

- Une hausse concernant les améliorations et extensions des bâtiments publics : + 6,5 M€, suite au regroupement des articles 404.382, 706.945 et 708.979 sur l'article 708.979.
- Une hausse concernant les travaux des bâtiments publics : + 0,8 M€, soit + 160 %, en raison des travaux relatifs aux locaux du groupe de sécurité.
- Une diminution de l'inscription concernant l'opération de la Visitation : - 3,6 M€, soit - 84,7 %.
- Une baisse de 150 K€, pour la refonte du système d'information au sein de l'Administration.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital ; en effet, s'agissant d'une provision financière en vue d'assurer des travaux futurs, celle-ci doit être inscrite au chapitre Investissements. Cet article est doté d'une inscription de 40 M€.

Par ailleurs, aucun crédit n'est inscrit pour les acquisitions hors champ social qui est en 705, ni pour des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

j) L'équipement industrie et commerce

L'augmentation de ce chapitre (+ 6,4 M€, soit + 375,3 %), est due principalement à la modernisation et l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille (3 M€) et au démarrage des travaux du nouvel entrepôt à Carros (4,1 M€), relativisés par l'inscription relative à la surélévation de l'immeuble du quai Antoine 1er (- 1,1 M€, soit - 73,3 %).

**III - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 3.276.900 €, soit 53.420.600 € de recettes et 56.697.500 € de dépenses.